

Justificatif généré le 06/06/2023

Support de parution :



Date de parution : 06/06/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/676813
N° d'annonce : 676813

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°676813 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-06-06.

NATIXIS INTEREPARGNE

Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros
Siège social : **59, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS**
692 012 669 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 16 mai 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales, CCP	342,87	368,97
Créances sur les établissements de crédit	189 912 681,14	185 993 362,70
Particip. et autres titres détenus à long terme	400,00	7 032 334,00
Immobilisations incorporelles	3 644 987,67	4 552 625,13
Immobilisations corporelles	5 272 614,52	5 483 220,82
Autres actifs	29 385 267,57	25 635 984,83
Comptes de régularisation	24 133 821,90	39 170 202,85
TOTAL ACTIF	252 350 115,67	267 868 099,30

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers les établissements de crédit	6 566 350,13	25 510 195,80
Opérations avec la clientèle	482 659,62	637 591,38
Autres passifs	26 444 656,77	24 605 275,67
Comptes de régularisation	166 526 432,52	159 711 161,49
Provisions pour risques et charges	11 646 749,70	9 818 323,31
Capitaux propres hors FRBG	40 683 266,93	47 585 551,65
- Capital souscrit	8 890 784,00	8 890 784,00
- Primes d'émission	10 652 061,81	17 683 995,81
- Réserves	889 078,40	889 078,40
- Report à nouveau	737,90	4 339,80
- Résultat de l'entreprise	20 250 604,82	20 117 353,64
TOTAL PASSIF	252 350 115,67	267 868 099,30

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	511 228,17	0,35
Intérêts et charges assimilés	- 1 191 722,05	- 1 348 840,60
Revenus des titres à revenu variable	-	3 379 600,00
Commissions (produits)	132 789 767,07	122 906 858,69
Commissions (charges)	- 18 450 561,34	- 16 910 946,80
Autres produits d'exploitation bancaire	644 659,12	604 535,18
Autres charges d'exploitation bancaire	- 494 645,31	- 282 222,75
PRODUIT NET BANCAIRE	113 808 725,66	108 348 984,07
Charges générales d'exploitation	- 82 960 388,31	- 77 990 525,70
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles ..	- 1 676 161,21	- 1 488 442,01
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	29 172 176,14	28 870 016,36
Coût du risque	- 518 083,53	- 1 648 328,71
RESULTAT D'EXPLOITATION ET RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	28 654 092,61	27 221 687,65
Impôts sur les bénéfices	- 8 403 487,79	- 7 104 334,01
RESULTAT NET	20 250 604,82	20 117 353,64

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE. NATIXIS INTEREPARGNE est une Société Anonyme créée le 20/03/1969. Son capital social est de 8.890.784 euros et elle est détenue à 100 % par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS depuis le 31/03/2022.

I - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables définis par le règlement CRB 91-01 du 16/01/1991, modifié par le CRC 00-03 du 11/12/2000 relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF. NATIXIS INTEREPARGNE n'est pas concernée par la recommandation IFRIC de 2021 qui propose de linéariser l'acquisition des droits sur la période précédant l'âge de départ à la retraite, sur une période équivalente à l'ancienneté nécessaire pour atteindre les droits plafonnés. Depuis 2022, NATIXIS INTEREPARGNE est sous consolidée par NATIXIS via la sous consolidation NATIXIS INVESTMENT MANAGERS. Depuis le 01/01/2022 NATIXIS INTEREPARGNE est intégrée fiscalement à BPCE. **1.1. Créances et dettes.** Les créances et dettes sont reprises sous les rubriques des postes du bilan suivants : les créances et dettes sur les établissements de crédit ; les opérations avec la clientèle ; les autres actifs et autres passifs ; les comptes de régularisation. Elles sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. **Créances et dettes sur les établissements de crédit.** Les créances sur les établissements de crédit recouvrent les sommes en instance sur les comptes bancaires, correspondant aux opérations en cours de souscriptions et de rachats de parts de FCPE, à la date de l'arrêté comptable. **Créances clients, règles de provisionnement et de passage à perte.** Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs dans une situation d'impayé, de dégradation de la situation financière ou de procédures contentieuses entre NATIXIS INTEREPARGNE et la contrepartie, les créances concernées sont déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit. Des provisions pour dépréciation ou pour risques sont dotées au compte de résultat au poste « coût du risque », à hauteur de la perte probable. Ces provisions sont déterminées sur la base d'un examen individuel du dossier en tenant compte de l'analyse du risque, des garanties disponibles et de l'ancienneté de la créance ou de l'engagement. Les provisions sur créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Depuis le 31/12/2021, la méthode de provisionnement des créances douteuses a évolué. Le développement significatif des ventes de contrats vers une clientèle TPE a pour conséquence d'accroître le nombre de petites créances impayées de forfaits de tenue de compte. Le règlement de ces factures s'effectuant par prélèvement, lorsque la créance demeure impayée après plusieurs tentatives de présentation du prélèvement et à l'issue du processus de recouvrement, le potentiel de règlement devient très faible. En conséquence, la méthode actuelle de provisionnement a été renforcée pour couvrir plus rapidement le risque d'impayé sur ce type de créances. Ainsi, les factures de moins de cinq cents euros hors taxe demeurant impayées 90 jours après l'échéance, c'est-à-dire à l'issue du processus

de recouvrement, sont provisionnées à hauteur de 50 %, et lorsque le délai atteint 180 jours elles sont provisionnées à 100 %. Dès que le caractère irrécouvrable des créances est confirmé, les encours concernés sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de résultat « perte sur créance » classé au poste « coût du risque ».

1.2. Titres de participation. Au 20/01/2022, NATIXIS INTEREPARGNE a distribué à la société NATIXIS la totalité des titres de participation NATIXIS PAYMENT HOLDING (NPH) qu'elle avait reçu en rémunération de l'apport en nature de la totalité des titres de NATIXIS INTERTITRES à NPH réalisé le 08/06/2021, soit 17.075.916 actions ordinaires de NPH pour une valeur de 7.031.934 euros. Cette distribution a bénéficié du régime de faveur prévu à l'article 115-2 du Code général des impôts et a été imputé sur le poste « prime d'émission ».

1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles. Les immobilisations figurent dans les comptes à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation, à l'exception du fonds de commerce provenant de l'apport de PLANEPAR A et des terrains qui ne sont pas amortis. Le fonds de commerce fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les logiciels métiers créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût de développement qui regroupe des dépenses de prestataires externes et des frais liés au personnel directement affecté à leur développement. Pendant la phase de développement ces dépenses sont enregistrées au compte d'immobilisations en cours, elles sont transférées dans le compte d'immobilisations à amortir dès que le projet est mis en service. En application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, la valeur brute des constructions a été ventilée par composants de durée d'amortissement propre à chaque élément. Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes : Logiciels : 1 an, Logiciels métier : 3 à 5 ans, Constructions selon les composants : Fondations : 40 ans, Façade : 20 ans, Couverture : 20 ans, Equipements techniques : 15 ans, Aménagements : 10 ans, Aménagements et installations : 10 ans, Matériel informatique : Gros matériel : 5 ans dégressif, Micro-informatique : 3 ans dégressif, Autres matériels et mobiliers : 5 à 10 ans. **1.4. Provisions pour risques et charges.** Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable. En application du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs, les provisions pour risques et charges sont évaluées à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions au passif autres que celles relatives aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, amendes, pénalités et autres risques divers. Les mouvements de provisions pour risques et charges sont classés dans les rubriques auxquelles ils se rapportent : produit net bancaire, charges générales d'exploitation, ou coût du risque.

1.5. Engagements à long terme accordés aux salariés. Les engagements à long terme accordés aux salariés comprennent : les indemnités de fin de carrière (IFC) ; les médailles du travail (MT) ; le compte épargne temps (CET). **Méthode d'évaluation.** La méthode d'évaluation actuarielle utilisée pour l'ensemble des métiers de NATIXIS est celle recommandée par la norme IAS 19 avantage du personnel, à savoir la méthode des unités de crédit projetées. L'application de cette méthode est basée sur l'étalement linéaire des droits entre l'entrée du bénéficiaire dans l'entreprise et le versement de la prestation. **Principales hypothèses retenues.** Année de référence des salaires : 2022. Taux annuel d'actualisation : 3,13 % pour les IFC et 3,07 % pour les MT. Taux d'évolution annuelle des salaires : 2,96 % pour les cadres et non cadres. Tables de mortalité : tables générationnelles TGF05 et TGH05. **Provisionnement des passifs sociaux.** Concernant les IFC, NATIXIS INTEREPARGNE a souscrit un contrat de couverture auprès de EPARINTER en 2017. Au 31/12/2022, l'engagement brut du passif social actualisé s'établit à 7 749 130 euros, il est couvert par le contrat EPARINTER à hauteur de 2 996 122 euros et par une provision comptabilisée au bilan à hauteur de 4 484 090 euros. Le solde de l'engagement est constitué d'éléments non comptabilisables et relatifs au changement de régime restant à étaler dans le temps. Concernant les MT, le passif social actualisé au 31/12/2022 s'établit à 2 995 901 euros, il est entièrement couvert par une provision pour risque. Concernant le CET, par mesure de simplification opérationnelle appliquée au niveau du Groupe BPCE, la provision ne fait pas l'objet d'une évaluation actuarielle.

1.6. Coût du risque. La rubrique coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques. **1.7. Impôt sur les sociétés.** L'article 11 de la loi de finances 2017 a introduit une baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés pour toutes les entreprises à compter des exercices ouverts depuis le 01/01/2018. Au titre de l'exercice 2022, le taux normal de l'impôt est fixé à 25 % pour l'ensemble des sociétés redevables de l'impôt. A ces taux d'impôt sur les sociétés, s'y ajoute : une contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3 % assise sur l'impôt sur les sociétés (après application d'un abattement de 763 000 eur) instaurée en 2000. **1.8. Rémunération des mandataires sociaux.** Le montant des rémunérations versées en 2022 aux membres des organes d'administration, de direction à raison de leur fonction s'élève 17 100 euros au titre des jetons de présence. **1.9. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Le montant des honoraires de Commissariat aux comptes figurant dans la lettre de mission relative à l'audit des comptes de l'exercice 2022 est de 76 220 euros, dont 37 100 euros pour le cabinet DELOITTE et 39 120 euros pour le cabinet MAZARS (arrêté des comptes et rapport relatif à la protection des avoirs). **1.10. Compte personnel de formation.** Depuis le 01/01/2015, le compte personnel de formation s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF). Il est alimenté à la fin de chaque année, en heures de formation, proportionnellement au temps de travail réalisé. Il est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie, pour suivre une formation qualifiante. **1.11. Composition du capital.** Le capital social de NATIXIS INTEREPARGNE est fixé à 8 890 784 euros, divisé en 555 674 actions de 16 euros chacune, entièrement libérées.

1.12. Effectif moyen	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres	243	224
Employés	261	259
TOTAL	504	483

II - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.

Immobilisations	Valeur brute au 31/12/2021	Aug.	Cess., mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2022
Immob. inc. :	48 640 005,56	-	-	48 640 005,56
- Fonds commercial..	2 921 284,63	-	-	2 921 284,63
- Logiciels	45 718 720,93	-	-	45 718 720,93
Immob. corp. :	23 454 234,33	1 840 600,03	1 282 682,58	24 012 151,78
- Terrains	259 711,51	-	-	259 711,51
- Composants des constructions	4 246 173,91	-	-	4 246 173,91
- IAA	11 510 793,21	1 723 139,85	-	13 233 933,06
- Matériel et mobilier de bureau	6 154 873,12	117 460,18	-	6 272 333,30
- Immobilisations corp. en cours	1 282 682,58	-	1 282 682,58	-
TOTAL	72 094 239,89	1 840 600,03	1 282 682,58	72 652 157,34

Amortissements	Amort. au 31/12/2021	Dot. et prov. de l'exercice	Amort. au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles :	44 087 380,43	907 637,46	44 995 017,89
- Logiciels	44 087 380,43	907 637,46	44 995 017,89
Immobilisations corporelles :	17 971 013,51	768 523,75	18 739 537,26
- Composants des constructions	3 596 480,88	55 125,44	3 651 606,32
- IAA	8 924 828,68	576 266,47	9 501 095,15
- Matériel et mobilier de bureau	5 449 703,95	137 131,84	5 586 835,79
TOTAL	62 058 393,94	1 676 161,21	63 734 555,15

Titres de participation. NIE ne détient plus aucune participation au 31/12/2022.

Capitaux propres	Situation début d'exer.	Affectation du résultat de l'exercice précédent			Situation fin d'exercice
		Report à nouveau	Réserve légale/Prime d'émission	Dividendes payés (-)	
Capital	8 890 784,00	-	-	-	8 890 784,00
Réserve légale	889 078,40	-	-	-	889 078,40
Prime d'émission	17 026 360,39	-	- 7 031 934,00	-	9 994 426,39
Boni de confusion	657 635,42	-	-	-	657 635,42
Report à nouveau	4 339,80	20 117 353,64	-	- 20 120 955,54	737,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	27 468 198,01	20 117 353,64	- 7 031 934,00	- 20 120 955,54	20 432 662,11
Résultat de l'exercice	20 117 353,64	-	-	-	20 250 604,82
CAPITAUX PROPRES (avant affectation du résultat).....	47 585 551,65	-	-	-	40 683 266,93

Etat des échéances des créances	Montant	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
Caisses, banques centrales, CCP : - Caisses	342,87	342,87	-	-
Créa. et dettes envers les ét.s de crédit : - Cptes cour. NATIXIS..	189 912 681,14	189 912 681,14	-	-
Autres actifs : - Dépôts au fonds de garantie des dépôts.....	1 500 824,73	-	1 444 182,33	56 642,40
- Divers dépôts et cautionnements	7 601,91	-	-	7 601,91
- Créances clients et comptes rattachés.....	7 242 006,15	7 242 006,15	-	-
- Autres débiteurs	20 634 834,78	20 634 834,78	-	-
Comptes de régul. : - Compte d'attente	220 801,23	220 801,23	-	-
- Produits à recevoir.....	14 278 679,96	14 278 679,96	-	-
- Ch. const. d'avance ...	3 068 501,43	3 068 501,43	-	-
- Régul. - comptes techniques	6 565 839,28	6 565 839,28	-	-

Détail des créances clients et comptes rattachés. Créances clients sains : 6 934 745,73, Créances clients douteux : 1 827 006,64, Provision créances douteuses : - 1 519 746,22, Total : 7 242 006,15. **Détail des produits à recevoir.** Intérêts et produits assimilés : 247 920,00, Commissions : 14 285 948,00, Autres produits d'exploitation : - 255 188,04, Total : 14 278 679,96.

Etat des échéances des dettes	Montant	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans
Dettes envers les ét.s de crédit : - Comptes courants NATIXIS	6 566 350,13	6 566 350,13	-	-
Op. avec la clientèle : - Compte cour. bloqué..	482 659,62	-	107 775,17	374 884,45
Autres passifs : - Fournisseurs et comptes rattachés.....	2 612 012,45	2 612 012,45	-	-
- Dettes fiscales et sociales.....	15 900 390,71	15 900 390,71	-	-
- Autres dettes	7 932 253,61	7 932 253,61	-	-
Comptes de régul. : - Charges à payer	12 239 459,41	12 239 459,41	-	-
- Régul. - comptes techniques.....	154 286 973,11	154 286 973,11	-	-

Détail des charges à payer. Dettes fiscales et sociales : 3 159 240,00, Dettes d'exploitation : 9 080 219,41, Total : 12 239 459,41. **Informations sur le compte de résultat.**

Provisions inscrites au bilan	Montant début d'exercice	Dotations et reclassts	Reprises	Dont utilisées	Montant fin d'exercice
Prov. pour risques et charges.....	9 818 323,31	2 476 609,23	648 182,84	-	11 646 749,70
- Produit net bancaire : . Provisions sinistres	162 225,60	294 022,65	247 201,48	148 476,78	209 046,77
- Charges générales d'expl. : . Provisions sur passifs sociaux	9 656 097,71	2 182 586,58	400 981,36	-	11 437 702,93
Prov. pour dépréc. des comptes d'actifs	1 623 154,57	132 540,00	235 948,35	-	1 519 746,22
- Coût du risque : . Provision créances clients	1 623 154,57	132 540,00	235 948,35	225 494,66 96 %	1 519 746,22
TOTAL	11 441 477,88	2 609 149,23	884 131,19	-	13 166 495,92

Evolution des capitaux propres et affectation du résultat de l'exercice précédent. L'Assemblée Générale du 16/05/2022 statuant sur les comptes clos le 31/12/2021 a décidé de distribuer un dividende net par action de 36,21 €.

Produit net bancaire	2022	2021
Total du produit net bancaire	113 808 725,66	108 348 984,07
Intérêts et produits assimilés : - Sur opérations avec les EDC	511 227,82	-
Intérêts et charges assimilées : - Sur opérations avec les EDC	- 1 191 721,70	- 1 348 840,25
Revenus des titres à revenu variable : - Revenus des titres de participation	-	3 379 600,00
Commissions (produits) : - Prestations de services.....	132 789 767,07	122 906 858,69
Commissions (charges) : - Prestations de services.....	- 18 450 561,34	- 16 910 946,80
Autres produits d'exploitation bancaire : - Autres produits divers d'exploitation	644 659,12	604 535,18
Autres charges d'exploitation bancaire : - Charges et produits inhabituels	- 494 597,23	- 282 088,04
- Autres charges diverses d'exploitation.....	- 48,08	- 134,71

Charges générales d'exploitation	2022	2021
Total des charges générales d'exploitation.....	82 960 388,31	77 990 525,70
Charges de personnel : - Salaires et traitements	25 215 099,89	23 660 212,06
- Charges sociales, taxes sur rémunérations	16 053 065,95	15 391 060,51
- Autres charges de personnel	7 036 433,53	7 635 048,49
Impôts et taxes : - Taxe foncière	73 938,00	74 699,00
- CET - Contribution Economique Territoriale	672 159,16	642 419,22
- Organico.....	166 786,00	147 343,00
- Autres taxes	2 977 567,15	62 133,64
Services extérieurs : - Locations	235 599,99	256 063,24
- Sces extérieurs fournis par des stés du groupe..	17 802 458,62	19 415 693,10
- Autres services extérieurs	12 727 280,02	10 705 853,44

Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	2022	2021
Total des dotations	1 676 161,21	1 488 442,01
- Dotations aux amort. immob. incorporelles	907 637,46	907 582,24
- Dotations aux amort. immob. corporelles.....	768 523,75	580 859,77

Coût du risque	2022	2021
Total coût du risque	518 083,53	1 648 328,71
- Dot. aux provisions	132 540,00	1 255 760,19
- Reprises sur provisions	- 235 948,35	- 220 136,27
- Créances irrécouvrables.....	621 491,88	612 704,79

Gains ou pertes sur actifs immobilisés. Néant.

Impôt sur les bénéfices	2022	2021
Total de l'impôt.....	8 394 247,11	7 104 333,24
- Impôt au taux de 26,5 %.....	-	6 971 600,76
- Impôt au taux de 25 %.....	8 245 534,47	-
- Contribution sociale sur les bénéfices	246 923,64	204 883,83
- Crédits d'impôts	- 98 211,00	- 72 151,35

Eléments relevant du bilan et du compte de résultat avec les entreprises liées. Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

	Montant concernant les entreprises liées
Bilan - Actif :	
- Créances sur les établissements de crédit.....	183 263
- Comptes de régularisations	14 541
Bilan - Passif :	
- Dettes envers les établissements de crédit.....	6 566
- Autres passifs	9 248
- Comptes de régularisations	3 416
Résultat - Produits :	
- Intérêts et produits assimilés.....	458
- Commissions.....	62 184
- Autres produits d'exploitation bancaire	10
Résultat - Charges :	
- Intérêts et charges assimilés	1 109
- Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe.....	17 863
- Commissions.....	16 663

Sous les rubriques entreprises liées et entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation ne sont retenues que les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de NATIXIS.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, suivant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 20 250 604,82 euros, de la manière suivante : Bénéfice de l'exercice : 20 250 604,82 €, Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur : 737,90 €, Pour former un bénéfice distribuable de : 20 251 342,72 €, A titre de dividendes aux actionnaires : 20 248 760,56 €, soit 36,44 € par action, Le solde : 2 582,16 €. En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 2 582,16 euros. L'Assemblée Générale constate que le dividende net par action est de 36,44 euros.

EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NATIXIS INTEREPARGNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Paris - La Défense, le 28 avril 2023, Les Commissaires aux comptes, MAZARS : Olivier GATARD ; DELOITTE & ASSOCIES : Anne-Elisabeth PANNIER. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse du siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS.